



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le lundi 18 décembre 2023 à 16 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Madame Majorie Boyer, Conseillère au poste numéro 2  
Monsieur Alain Leclerc, Conseiller au poste numéro 5  
Monsieur Charles Coulson, Conseiller au poste numéro 6

Sont absents :

Madame Annemarie Masson, Conseillère au poste numéro 1  
Madame Debra Margles, Conseillère au poste numéro 3  
Monsieur Alexander Weil, Conseiller au poste numéro 4

Sont également présentes la directrice générale, madame Nadine Bonneau et la greffière, madame Karell Morin.

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4 Sujets à traiter
  - 4.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2024
  - 4.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026
  - 4.3 Distribution du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026
- 5 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

1. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.



No de résolution  
ou annotation

2023-12-207

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Charles Coulson, appuyé par madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

4. **SUJETS À TRAITER**

2023-12-208

4.1 **ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT** que la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du budget de l'exercice financier 2024 conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par monsieur Charles Coulson, appuyé par madame Majorie Boyer et résolu que ce conseil :

**ADOpte** le budget de la Ville d'Estérel pour l'exercice financier 2024, dont copie est jointe au livre des délibérations, lequel montre des dépenses de 5 108 581 \$ et des revenus au moins égaux au total de ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-209

4.2 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026**

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la Ville pour les trois années subséquentes;

**CONSIDÉRANT** que la greffière certifie avoir donné un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par madame Majorie Boyer, appuyé par monsieur Charles Coulson et résolu que ce conseil :

**ADOpte** le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2024, 2025 et 2026 dont copie est jointe au livre des délibérations.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

2023-12-210

4.3 **DISTRIBUTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026**

**CONSIDÉRANT** que l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) stipule que le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par monsieur Charles Coulson, appuyé par monsieur Alain Leclerc et résolu que ce conseil :

**DISTRIBUE** par la poste à chaque contribuable inscrit au rôle d'évaluation le budget de l'exercice financier 2024 et le programme triennal d'immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-211

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Alain Leclerc, appuyé par madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 07, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Frank Pappas, Maire

Karell Morin, greffière

*Je, Frank Pappas, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*